

AXE 2 : Garantir des parcours d'insertion vers l'emploi dynamiques, personnalisés et sécurisés

OBJECTIF N° 8 – Favoriser et sécuriser la reprise d'activité et d'emploi

➤ **ACTION 2.6 : ACCOMPAGNER LES ALLOCATAIRES DU RSA A LA MOBILITE GEOGRAPHIQUE**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

⇒ **Contexte :**

Les allocataires du RSA sont plus vulnérables aux problèmes de mobilité susceptibles d'entraver leur accès à l'emploi, à une formation, à une action citoyenne ou à la réalisation des démarches de leur projet d'insertion. Ils peuvent faire face à plusieurs types de difficultés : difficultés de financement (permis de conduire et titres de transport), notamment dans les territoires mal desservis en transports en commun, difficulté à mener un projet durable (apprentissage théorique et pratique du code et du permis, gestion de budget pour investir dans l'achat d'un véhicule, gestion des priorités...), projection dans des démarches impliquant la mobilité...

Le Département soutient les démarches des allocataires du RSA, dans le cadre de leur contrat d'engagement réciproque, par l'octroi d'aides individuelles destinées à couvrir une partie de leurs dépenses de mobilité liées à leur projet d'insertion socio-professionnelle.

Le Département, dans le cadre de cet appel à projets, souhaite par ailleurs leur mettre à disposition, sur l'ensemble du territoire isérois, des actions d'accompagnement à la mobilité géographique.

⇒ **Attendus de l'action :**

L'accompagnement à la mobilité des allocataires doit s'inscrire au sein d'un projet de retour à l'emploi, et/ou dans une dynamique participative et citoyenne, afin d'aider l'allocataire à pouvoir réaliser ses démarches d'insertion professionnelle, en étant autonome dans ses déplacements,

Le Département attend des propositions concrètes, simples et fiables pour répondre aux problématiques de mobilité, et est ouvert à des projets innovants intégrant les composantes périphériques de la mobilité.

Le Département de l'Isère met en place une organisation pour assurer le suivi et le pilotage des actions. Celle-ci s'organise à deux niveaux :

- Une animation territoriale assurée par les services Action sociale et insertion des directions territoriales du Département avec comme missions la planification, la coordination, l'animation et le déploiement de l'ensemble des actions du PDI-E en lien avec les porteurs ;
- Une animation départementale assurée par le service insertion vers l'emploi de la direction des solidarités.

Les actions directement liées à l'offre de transports et notamment locations (voitures, deux-roues, vélos), navettes, transports à la demande et garages solidaires **ne sont plus éligibles au PDI-E**. L'organisation de l'offre de transports, et plus largement de mobilité relève en effet de la compétence des différentes autorités organisatrices de mobilité (AOM).

OBJECTIFS

Le Département souhaite développer et financer les actions visant à :

- Accompagner les allocataires du RSA à **mieux identifier leurs besoins de mobilité** dans le cadre de leur projet d'insertion professionnelle (diagnostic mobilité) et à **faire appel à l'offre de mobilité existante** (notamment en matière de « mobilité douce ») ;
- **Sensibiliser et former les référents RSA** à l'accompagnement à la mobilité (diagnostic mobilité personnalisé, connaissance de l'offre de droit commun, des tarifications solidaires...)
- **Préparer le permis de conduire** dans le cadre d'une **auto-école sociale**, après validation du projet de l'allocataire.

INDICATEURS DE RESULTATS

Données quantitatives et qualitatives semestrielles :

- Prescriptions abouties
- Typologies des publics bénéficiaires
- Couverture territoriale
- Suites de parcours à l'issue de l'action

PARTENAIRES PRESENTIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION (en plus des services du Département)

- Réseaux prescripteurs, EPCI, Région, auto-écoles privées, ...

PUBLICS CIBLES PARTICULIERS

- Allocataires du RSA ayant contractualisé des démarches d'insertion dans le cadre d'un CER ou d'un PPAE, sur prescription.
- Les actions pourront concerner des publics non allocataires du RSA, sur d'autres financements.
- Les référents pour les actions qui leurs sont dédiées.

MODALITES DE FINANCEMENT

- Les modalités de financement seront adaptées aux caractéristiques du projet : durée de l'action, accompagnement collectif ou individuel, nombre d'allocataires accompagnés, etc.
- Nécessité d'une comptabilité analytique permettant au porteur de maîtriser les postes financiers et de sécuriser l'action.
- Dans le cadre de cette fiche action, les cofinancements sont encouragés.

CRITERES DE SELECTION PARTICULIERS

- Expertise pédagogique (enseignement et outils)
- Potentiel d'accueil
- Les réponses peuvent émaner d'une structure seule ou d'un groupement. Cet appel à projet peut concerner les actions et initiatives portées par des réseaux d'acteurs.
- Le porteur devra être précis quant à la description des actions proposées (durée, organisation, partenaires engagés dans la démarche, nombre d'allocataires du RSA prévisionnel...)



CONTACTS :

- Direction territoriale concernée
- Service insertion vers l'emploi (IVE) – 04 76 00 38 38